



Objet : n°2017.023 : Projet de territoire : Convention territoriale type entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et les Communautés de communes.

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Communauté de communes du Pays des Ecrins le 7 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Guy HERMITTE Pour le Président empêché, Le 1er vice-Président,	Absent	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Absent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Absent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absent
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Absent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Absent

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5741-1 ;

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 51 ;

L'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

La transformation de l'Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural par arrêté préfectoral du 08 juillet 2015 ;

Les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras approuvés par arrêté préfectoral le 02 décembre 2014.

CONSIDERANT :

Le projet de territoire, validé lors de la Conférence des Maires du 7 décembre 2016 ;

Que celui-ci entraîne la mise en place d'une convention territoriale entre les Communautés de communes du territoire et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°9 du 7 juin 2017

Délibération n° : 2017.023

Page 2 sur 2

Objet : n°2017.023 : Projet de territoire : Convention territoriale type entre le Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et les Communautés de communes.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		7	
Pour	7	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Approuve la mise en place de ces conventions ;

Valide la convention territoriale type entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et les Communautés de communes ;

Autorise le Président à signer cette convention, et les actes en liens avec cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,
Pierre LEROY